Environnement Canada Environment Canada

PROGRAMME DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

www.ec.gc.ca/ee-ue/

Canada

VISION

Améliorer la sécurité du public et de la protection de l'environnement en réduisant les risques que présentent les rejets incontrôlés, non planifiés ou accidentels et leurs conséquences environnementales.

MANDAT

Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences des urgences environnementales qui touchent le Canada. Le Programme puise son mandat dans les lois et politique fédérale suivantes, qui régissent tous les aspects des urgences environnementales, notamment la prévention, la préparation, l'intervention et la recherche et le développement.

- La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], Partie 8
- La *Loi sur les pêches* (paragraphe 36(3)), 1970
- La *Loi sur la protection civile, 1988*
- La Politique fédérale concernant les urgences, 1995

RÔLE

Contribuer à la réduction des substances toxiques et dangereuses dans l'air, sur la terre et dans l'eau émanant de rejets incontrôlés non planifiés ou accidentels, en fournissant des conseils scientifiques et techniques, en collaboration avec l'ensemble des intéressés.

ORIENTATIONS FUTURES

ORIENTATION 1: PORTÉE DU PROGRAMME

Le Programme doit continuer à exécuter son mandat de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgences au sein des collectivités, des installations fédérales et du secteur privé. Environnement Canada (EC) doit continuer à travailler avec les parties responsables/pollueurs afin de s'assurer que les mesures appropriées soient prises dans le but de minimiser les dommages à l'environnement.

ORIENTATION 2: EXÉCUTION DES DISPOSITIONS DE LA LCPE (1999) SUR LES URGENCES ENVIRONNEMENTALES (UE)

Avec la proclamation de la LCPE (1999) le 31 mars 2000, le Programme doit veiller à l'exécution des dispositions portant sur les questions suivantes :

- lignes directrices et codes de pratique relatifs à la prévention, à la préparation et à l'intervention en cas d'urgences environnementales ainsi qu'à la réparation des dommages environnementaux;
- règlements stipulant la rédaction de plans d'urgences environnementales par les secteurs responsables des dossiers touchant les substances toxiques et autres;
- évaluation des dommages à l'environnement et régime de responsabilité civile, et
- création d'un système national de notification et de rapports sur les urgences environnementales.

ORIENTATION 3: RENOUVELLEMENT DU MANDAT

Le Programme élaborera et mettra en oeuvre le plan d'Action de Montréal, qui portera sur les questions suivantes :

- lacunes et vulnérabilités dans les moyens dont on dispose actuellement pour mettre en oeuvre efficacement le Programme;
- incorporation du concept de « filet de sécurité » dans la planification et la préparation;
- répercussions éventuelles des activités de biotechnologie et l'anti-terrorisme dans les cas d'incidents nucléaires, biologiques et chimiques, et
- appui aux Autochtones dans l'accroissement de leur capacité.

NOUVELLES QUESTIONS ET TENDANCES

À L'EXTÉRIEUR D'ENVIRONNEMENT CANADA

- Examiner et définir le rôle d'Environnement Canada au-delà des déversements de pétrole, vers les rejets de produits toxiques dans l'air, les incidents chimiques et, dans le futur, les incidents biologiques et nucléaires liés à la biotechnologie et aux activités anti-terrorisme.
- Ajouter, à l'arsenal des poursuites criminelles, des poursuites civiles en exigeant la réparation des dommages à l'environnement, notamment en cherchant à obtenir des indemnités.
- Dans le cadre des négotiations d'autonomie gouvernementale, on s'attend à ce qu'Environnement Canada prête main forte aux Autochtones dans l'accroissement de leur capacité à gérer la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'urgence. Selon les dispositions sur le « filet de sécurité » de la LCPE (1999), EC doit prendre le relais si les autochtones refusent ou sont incapables de s'acquitter de leurs responsabilités.
- La dissolution du Conseil canadien des accidents industriels majeurs signifie que les citoyens et le secteur privé doivent promouvoir les mesures de sécurité dans les localités où se trouvent les installations à risque.
- Il existe aussi des ententes internationales.

AU SEIN D'ENVIRONNEMENT CANADA

- Évaluer les ressources et les aptitudes nécessaires pour mettre en oeuvre la Partie 8 de la LCPE (1999), y compris les connaissances scientifiques et les nouvelles activités liées à la biotechnologie et à la lutte contre le terrorisme.
- Le matériel, les outils et les installations doivent être améliorés pour veiller sur la santé et la sécurité des employés et réagir efficacement en temps utile.

ORIENTATION / RÔLE DU PROGRAMME

- On a apporté des modifications au mandat législatif du Programme, en particulier dans la Partie 8 de la LCPE (1999). Ces dispositions modifieront le rôle du Programme et sa portée.
- Assurer l'exécution cohérente des principaux éléments du Programme d'UE à travers le Canada tout en maintenant une certaine souplesse régionale.
- L'innovation dans les produits, les services et les partenariats est essentielle pour répondre aux besoins croissants du Programme.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2002

PRIORITÉS DU MINISTÈRE

ENVIRONNEMENT SAIN

- Réduire l'impact négatif de l'être humain sur l'atmosphère et la qualité de l'air
- Prévenir ou réduire la menace que posent les substances préoccupantes pour l'environnement et pour la santé humaine

NATURE

- Conserver la diversité biologique
- Comprendre et réduire les impacts de l'être humain sur la santé des écosystèmes

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

- Réduire l'impact des conditions météorologiques et les dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie
- S'adapter aux changements climatiques à court terme et à long terme

GESTION, ADMINISTRATION ET POLITIQUES

- Développer des priorités intégrées en matière de politique et des plans stratégiques
- Mettre en oeuvre des services partagés efficaces et novateurs

OBJECTIFS DU PROGRAMME DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES (UE)

Préconiser des mesures de préventions, de préparation et d'intervention aux urgences environnementales
Réduire les impacts environnementaux de telles urgences

PORTÉE DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES (UE)

CLIENTS/CO-EXÉCUTEURS

Clients

- Pollueurs
- Intervenants
- Tous paliers de gouvernement
- Industrie
- Ministères fédéraux
- Organismes internationaux
- Clients internes au sein d'EC
- Organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE)
- Autochtones
- Public canadien

Co-exécuteurs

- Partenaires de l'Équipe régionale d'intervention pour l'environnement (ÉRIPE)
- Organismes d'intervention (pompiers, police, équipes privées de contrôle des matières dangereuses)
- Paliers de gouvernement
- Ministères fédéraux
- Industrie / associations
- Autres gouvernements nationaux
- Organismes internationaux
- ONGE
- Organismes regroupant plusieurs intervenants

RÉSULTATS

- Réduction des risques de rejets accidentels, à savoir une réduction du nombre d'incidents, des quantités déversées et de la gravité des conséquences environnementales

RÉSULTATS DIRECTS ET À MOYEN TERME DU PROGRAMME DES UE

ACTION / ADOPTION

- Adoption des meilleures technologies et pratiques disponibles par les clients
- Respect des règlements (par ex., les principes obligatoires de gestion des risques
- Mise en oeuvre de plans et de pratiques de prévention des urgences par les clients
- Réduction des déversements et de la gravité des impacts environnementaux
- Maintient et l'exécution des plans de préparation et de procédures par les clients
- Minimisation des dommages et restauration de l'environnement
- Mise en oeuvre des mesures correctives appropriées

SENSIBILISATION / PERCEPTION / COMPRÉHENSION

- Meilleure compréhension de la nécessité de prévenir les incidents et d'intervenir en cas d'urgence par les clients
- Clients bien informés des services et produits du Programme des UE ainsi que de la technologie de pointe
- Sensibilisation accrue du public face à l'existence d'installations dangereuses et aux dangers potentiels

RÈGLES / NORMES / LOIS / POLITIQUES / DIRECTIVES

- Compréhension accrue des meilleures pratiques et technologies, des codes de pratique, et des normes industrielles et internationales
- Création de règles uniformes s'appliquant à l'ensemble de l'industrie par la conclusion d'accords internationaux

APPUI ACTIF DES PARTENAIRES

- Mise en oeuvre des accords réciproques par les partenaires
- Cohérence nationale et souplesse régionale chez les co-exécuteurs de façon à réagir rapidement et efficacement aux incidents
- Engagement actif des différentes collectivités
- Collaboration de l'ensemble des intéressés de façon à atteindre les objectifs communs du Programme

APTITUDES / CAPACITÉ

- Meilleur degré de préparation
- Meilleure préparation chez les clients et les co-exécuteurs à réagir rapidement et efficacement aux incidents

ACTIVITÉS

PRÉVENTION

- Identifier les dangers et gérer les risques
- Analyser les tendances des incidents
- Élaborer et mettre en oeuvre les règlements en vertu de la LCPE (1999)
- Élaborer des initiatives de prévention conjointement avec les clients pour corriger les problèmes

PRÉPARATION

- Coordonner le développement des capacités nationales et régionale d'intervention efficace
- Coordonner l'ÉRIPE
- Examiner l'efficacité des plans d'urgences des autres intéressés et formuler des recommandations
- Participer à la préparation des interventions en cas de déversement transfrontalier (plans d'urgences bilatéraux Canada / États-Unis en cas de pollution des eaux et dans la zone frontalière)
- Former et effectuer des simulations afin de tester le degré de préparation

INTERVENTION

- Fournir des conseils scientifiques et techniques d'experts
- Agir à titre d'agence principale
- Gérer et interpréter des données sur les incidents
- Mettre à jour le système de notification des urgences
- Minimiser les dommages à l'environnement
- Répondre aux besoins du Ministre en matière d'information
- Rassembler des preuves pour l'application de la loi

RESTAURATION

- Évaluer les dommages environnementaux
- Encourager le pollueur à restaurer les lieux
- Chercher à obtenir des indemnités pour les dommages par le biais de négociations ou de poursuites judiciaires

SCIENCE

- Fournir des conseils scientifiques et techniques spécialisés
- Promouvoir l'innovation technologique et l'évaluation des technologies actuelles
- Exécuter des essais et des démonstrations des nouvelles technologies
- Parrainer des ateliers et des colloques

RÉSULTATS DU PROGRAMME DES UE

OUTILS D'UE

- Plans d'intervention et exercices
- Système de notification et de rapports
- Cartes des régions vulnérables
- Plans d'urgences environnementales (UE)
- Analyse rétrospective des incidents majeurs et des exercices
- Prédictions météorologiques et modélisation de dispersion
- Surveillance, techniques de mesure et de nettoyage des déversements

DOCUMENTS D'INFORMATION

- Règlements en vertu de la LCPE (1999)
- Rapports sur les tendances
- Étapes à suivre et directives (Équipe de nettoyage et d'évaluation du littoral – ENEL)
- Guides de terrain pour la protection et le nettoyage du littoral
- Prospectus, dépliants et procédures opérationnelles
- Rapports de recherche / publications scientifiques

FORMATION ET COMMUNICATION

- Cours de formation / ateliers sur les pratiques améliorées de prévention de préparation et d'intervention dans les installations fédérales et autres collectivités
- Formation des Autochtones en matière de prévention, de préparation et d'intervention
- Mise à jour des informations de la Voie verte, de l'Inforoute et du site Web sur les déversements
- Documents d'information, présentations et correspondance

ACCORDS

- Accords internationaux multilatéraux et bilatéraux (par exemple, l'OCDE, l'OMI, Canada / États-Unis, la stratégie de l'Arctique, etc.)
- Ententes de partenariat avec d'autres ministères, provinces et territoires, Autochtones, industrie, universités et organisations non gouvernementales
- Projets de recherche communs et accords avec des universités, des instituts nationaux et internationaux et de l'industrie